

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 43 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre, de la séance d'ajournement du 9 novembre et des séances extraordinaires du 16 novembre et du 27 novembre ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Avis de motion a été donné par la conseillère madame Claire Boucher à l'effet que **le projet de Règlement no. 273, concernant notamment le budget municipal 2021 et la fixation des différents taux de taxes**, sera soumis au vote pour adoption lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020. Le projet de Règlement a été déposé par la même occasion.
7. Le directeur général a fait savoir qu'il n'a reçu aucune déclaration faite par un membre du Conseil pour l'année 2020 à l'égard de l'application de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale** en vigueur.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser la fermeture du bureau municipal au public pendant la période des Fêtes**, soit à partir du 23 décembre 2020 à 15 h, et jusqu'au 4 janvier 2021, 10 h.
9. Le dépôt de deux demandes de subvention à soumettre à **Emploi d'Été Canada** pour des emplois temporaires au cours de l'été 2021 a été autorisé à l'unanimité.
10. Trois contrats distincts pour **des applications informatiques spécialisées pour le monde municipal**, et le soutien technique qui leur est relatif, ont été renouvelés pour l'année 2021 auprès de *PG Solutions inc.*, au coût total de 11 848 \$, taxes en sus.
11. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

12. Il a été résolu à l'unanimité que la **Municipalité de Saint-Paulin fasse partie du regroupement des services de sécurité incendie** de la MRC de Maskinongé.

13. Il a été résolu à l'unanimité de procéder à l'**achat d'équipements pour le service de sécurité incendie de Saint-Paulin**, soit deux habits pour combattre le feu, un casque et deux ensembles différents de 8 boyaux, le tout pour un total estimé de 7 880,36 \$, taxes nettes.
14. En information, madame la conseillère Claire Boucher, responsable du secteur de la sécurité publique, a mentionné que les différentes municipalités ont jusqu'au 20 décembre prochain pour signifier leur intérêt à prendre part au regroupement des services de sécurité incendie.

Transport

15. Il a été résolu à l'unanimité de rendre public **un avis concernant les opérations de déneigement**, demandant notamment aux citoyens de faciliter les opérations auprès de l'entrepreneur et des employés municipaux lesquels, à l'aide du tracteur, s'affairent à élargir les chemins en dégageant des trottoirs.
16. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné que le ministère des Transports a accusé réception de notre résolution du mois de septembre dernier concernant la problématique de vitesse excessive sur le rang Renversy.

Hygiène du milieu

17. Concernant **le site de recyclage des résidus verts**, il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la *Ferme Normand Bergeron enr.* pour l'année 2021 et ce, pour un coût de 575 \$, taxes en sus. Madame la conseillère Laurence Requilé, responsable du secteur, a remercié monsieur Bergeron pour le service qu'il rend.
18. Dans le dossier du prolongement de l'égout au secteur du Lac-Bergeron, il a été résolu à l'unanimité **d'attendre jusqu'au 16 décembre prochain avant d'accepter la réception définitive des ouvrages concernés à l'exception du poste de pompage**, car des problèmes sont survenus à des minipostes de pompage et qu'il y a lieu de voir si une entente pourra être obtenue à l'égard de ces problèmes.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Alexis Samson, journalier du service des travaux publics, à suivre **la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux**, d'une durée de dix (10) semaines plus deux (2) journées de pratique, pour un coût de 2 800 \$, taxes en sus.
20. En information, madame Requilé a mentionné que le ministère de l'Environnement nous a communiqué le montant des redevances pour l'élimination d'une tonne métrique de déchets pour l'année 2021, lequel sera indexé à 23,75 \$, soit 0,24 \$ de plus pour chaque tonne. Elle a continué d'encourager les citoyens à réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement pour contribuer à contenir les dépenses relatives.

Santé et bien-être des citoyens

21. Le conseiller monsieur Mario Lessard a signifié qu'il n'y avait pas de décision à prendre dans le secteur dont il est responsable, ni d'information à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

22. Il a été résolu à l'unanimité de procéder au versement de **la deuxième tranche de la subvention au Comité Industriel de Saint-Paulin pour l'année 2020**, au montant de 23 488,73 \$.

23. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de notre technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, monsieur Mario Dion, à **la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)** pour l'année 2021, au coût de 380 \$, taxes en sus.

24. Le conseiller monsieur André St-Louis, responsable du secteur, n'avait pas d'information à transmettre.

Culture et loisirs

25. Il a été résolu de **verser un montant de 10 000 \$ à l'O.T.J. St-Paulin inc. à titre de subvention pour l'année 2020.**

26. Par proposition unanime, il a été résolu de ne pas procéder à l'achat de livres pour **la bibliothèque municipale** pour l'année 2020, et de plutôt utiliser la somme équivalente pour l'achat de la chute à livres à l'usage des abonnés.

27. Il a été résolu qu'à l'égard des consignes énoncées par la Santé publique en ce qui concerne les patinoires extérieures, **la patinoire sera accessible cet hiver**, que lesdites consignes seront affichées sur les lieux et que les usagers devront les observer, **mais le local à l'intérieur du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, habituellement ouvert pour y chausser les patins, **sera quant à lui fermé.**

28. En information, le conseiller monsieur Jacques Frappier, responsable du secteur, est revenu sur le sujet de l'installation d'une chute à livres pour la bibliothèque municipale, à l'effet que Saint-Paulin fait partie des 27 municipalités rurales qui bénéficient d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications, obtenue par l'intermédiaire du *Réseau Biblio CQLM*.

Autres sujets

29. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. De plus, aucune demande ou question écrite n'est parvenue au Conseil.
30. Par vote unanime, à 20 h 55, la séance a été ajournée au mercredi 16 décembre, 19 h 30.